

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2019.

Etaient présents : Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Béatrice BOSCOQ,
Ghislain JONNART, Jacques BEAUMONT, Patrick HAGARD, Paula BROUMAULT

Pouvoirs : Frédéric AUGUSTIN pour Danielle DAISER
Philippe WACH pour Jacques BEAUMONT
Henri de COSSE BRISSAC pour Christian LAMBLIN
Angelica BOVELLO pour François ROUET

Absents : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Saliha GUETIENNE

Secrétaire de séance : Danielle DAISER

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la revalorisation des indemnités de fonction à compter du 1^{er} janvier 2019 et en avoir délibéré par 12 voix pour zéro contre décide de fixer le montant des indemnités de fonction à l'indice brut terminal de la fonction publique Maire : 31 % et l'Adjoint : 8.25% de l'indice brut

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des nouveaux coûts prévisionnels des travaux de l'extension et de réhabilitation de la mairie, donne son accord sur l'avenant n°1 pour la révision des maîtrises d'œuvres tel qu'annexé à la présente, soit une augmentation de la rémunération de 5616 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Accepte l'avenant 2018-1 au contrat passé avec Eiffage Energie pour l'entretien de l'éclairage public et des feux tricolores tel qu'annexé à la présente, et ce suite au remplacement de 30 luminaires SHP par des LED. Le montant de cet avenant minore le marché actuel de 540 € TTC soit annuellement à compter du 2 janvier 2019 6570 € TTC.

Monsieur le Maire,

Communique la liste des entreprises susceptibles d'être retenues après négociations pour les travaux de rénovation et extension de la mairie. Après discussion, la liste proposée est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.

Lot n°1 : HAINAULT

Lot n°6 : AD TECH

Lot n°2 : DEBRAINE

Lot n°7 : MONSEGU

Lot n°3 : WIART

Lot n° 8 : TH COULEUR

Lot n°4 : GIROULT

Lot n°9 : ETC

Lot n°5 : ARTISAL

Lot n°10 : DMVA

Le conseil municipal,

Suite à ce que le collège St Dominique ne pourra plus assurer la cantine à compter de septembre 2019 pour les enfants de l'école primaire, décide d'aménager les locaux existants dans l'enceinte de l'école primaire afin d'ouvrir une cantine. Le montant des travaux correspondants ayant été estimés à 40 733 € HT, l'assemblée souhaite obtenir l'aide la plus importante possible de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 et adopte le plan de financement suivant :

Aide de l'Etat :	45%
Fonds libres de la commune :	55%

Monsieur le Maire,

Informe les conseillers présents que la demande d'aide dans le cadre de la DETR pour l'aménagement du parking place Sylvie sera représentée cette année.

Le conseil municipal,

Donne son accord pour installer 2 nouveaux défibrillateurs : 1 à Montaby, l'autre à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire,

Fait le point des décisions prévues par la CCAC en matière de mutualisation pour les contrats d'assurance des communes membres de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire,

Liste les différents travaux ou achats prévus sur la commune cette année notamment les travaux de la mairie, de la cantine et la réfection des trottoirs rue Gérard de Nerval.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Madame Danielle Daiser, Adjointe, et en avoir débattu, donne son accord pour octroyer lors des votes du prochain budget 2019 la somme de 5000 € de subvention pour Scoubidou.

Le conseil municipal,

Ne voit pas d'objection à ce que la Commune ne fasse pas payer le loyer de février pour le logement de la poste suite à ce que les locataires ont posé les huisseries fournies par la Commune pour le logement.

Pour extrait certifié conforme le 1^{er} février 2019

Le Maire,

Christian LAMBLIN